



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2026**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 39

Pouvoirs : 9

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOUI El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

30 Concours photo de la Maison de la Ville 2026

■ **Rapport de présentation :**

Marouane BOUJDOUN, Conseiller Municipal

Le concours photo de la Maison de la Ville vise à mettre en lumière les paysages creillois et les richesses du territoire.

Pour l'édition 2026, il sera inscrit plus largement dans les thématiques portées par la Maison de la Ville, notamment la lutte contre les discriminations, la transition écologique, la transition numérique, la citoyenneté, la gestion urbaine de proximité, la politique de la ville, le développement social urbain et les relations internationales.

Le concours est ouvert aux personnes résidentes ou œuvrant sur le territoire communal. Il comprend deux catégories distinctes : une catégorie « adultes » et une catégorie « jeunes ». Un prix spécial du public, désigné par un vote en ligne, vient compléter les lauréats.

Les Creillois pourront présenter une seule photo sur le thème « Regards creillois : Ensemble contre les préjugés » dans l'une des catégories « jeune » ou « adulte ».

Pour cette édition 2026, les modalités sont les suivantes :

- Le dépôt des candidatures et le vote s'effectueront via la plateforme participative jeparticipe.creil.fr ;
- Les récompenses concerneront deux catégories (« adultes » et « jeunes »), complétées par un « prix spécial du public » ;

- Un atelier d'initiation à la photographie sera proposé dans le programme de la Maison de la ville pour accompagner les participants.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20261019-30DEL_CM131026-AU

Les photographies seront examinées par un jury paritaire composé de critères définis dans le règlement du concours. Les lauréats des catégories ainsi que le lauréat du prix spécial du public.

Les récompenses attribuées permettront de valoriser les acteurs du territoire. Elles prendront la forme d'initiations au sein des associations, de places au sein des structures culturelles de la commune, d'œuvres issues de l'artisanat local, ainsi que de mets issus de l'agriculture biologique et de producteurs locaux.

La remise des récompenses est prévue en décembre 2026. Une exposition itinérante des clichés pourra ensuite être proposée au sein de différentes structures municipales tout au long de 2027.

Le concours se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Lancement du concours : mercredi 14 octobre 2026 ;
- Période de dépôt des clichés : du mercredi 14 octobre au lundi 30 novembre 2026 ;
- Période de vote pour le Prix spécial du public : 1er au 11 décembre 2026 ;
- Réunion du jury : semaine du 12 au 16 décembre 2026 ;
- Remise des récompenses : lors d'une cérémonie dont la date sera communiquée à l'avance.

Il vous est demandé d'approuver le règlement du concours photo de la Maison de la Ville 2026.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L.1111-12,

Vu le Règlement général sur la protection des données (RGPD),

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu le règlement du concours photo 2026, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission « Démocratie Locale, Tranquillité Publique et Services aux Habitants » en date du 23 septembre 2026,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le règlement du concours photo 2026 de la Maison de la Ville.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer, dans le cadre de l'organisation du concours, les conventions de partenariat nécessaires ainsi que les marchés ou commandes relatifs à l'acquisition des récompenses, conformément au code de la commande publique, et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

CREIL, le 19 OCT. 2026
Pour extrait certifié conforme,



Omar YAQOUB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance